

De : Herschel Hardin [mailto:hhardin@telus.net]

Date : 8 mars 2012 18 h 54

À : Weston, John - député

Cc : Paradis, Christian - Député; Moore, James - Député; Moore, James - Député; Thibeault, Glenn - Député; Angus, Charlie - Député; Armstrong, Scott - Député; Benskin, Tyrone - Député; Braid, Peter - Député; Calandra, Paul - Député; Cash, Andrew - Député; Del Mastro, Dean - Député; Lake, Mike - Député; McColeman, Phil - Député; Moore, Rob - Député; Nantel, Pierre - Député; Regan, Geoff - Député; Comité législatif loi C-11

Objet : Projet de loi C11

Bonjour,

Un autre épisode du projet de loi C-11...

Le projet de loi C-11, sur le droit d'auteur, a été renvoyé au comité avec la disposition inadmissible sur l'utilisation à des fins d'éducation, sans contrepartie pour les auteurs. Comme vous le savez, il s'agit d'un vol et je m'étonne que cette exception au droit d'auteur n'ait pas déjà été supprimée, surtout par un gouvernement conservateur.

Je suis perplexe devant le fait que les universités et les systèmes scolaires, qui disposent de budgets énormes, leurs administrateurs, qui bénéficient souvent de régimes de rémunération extraordinaires, et les professeurs et les enseignants au niveau secondaire, qui jouissent de bons salaires, d'une permanence et d'avantages sociaux, réclament le droit d'utiliser gratuitement le bien d'un auteur, alors que la majorité des auteurs canadiens se battent sur des marchés difficiles pour avoir un revenu suffisant. Même si cela n'était pas le cas, même si nous, les auteurs, nous étions millionnaires comme les joueurs de hockey, l'utilisation sans contrepartie du bien d'autrui est absolument inacceptable.

Tout ce que vous pourrez faire pour que le ministre et le Comité en prennent conscience sera apprécié.

Salutations distinguées,

Herschel Hardin